

Administration du Référentiel Aires d’Alimentation de Captage (AAC)

Sandre

2025

Titre : Description de gestion du référentiel des Aires d’Alimentation de Captage

Auteur : Sandre

Contributeurs : OFB, ST Sandre, DREAL, Agences de l’Eau, Ministère en charge de l’environnement, OIEau

Éditeur : OFB

Résumé : Ce document présente l’ensemble des informations décrivant les Aires d’Alimentation de Captage

Type : Texte

Couverture géographique : France Entière

Date : 04/07/2025

Format : Doc

Version : 2

Identifiant : Adresse URL d’accès au fichier

Langue : fra

Droits d’usage : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr>

Contenu

1	Identification du référentiel.....	2
1.1	Titre du référentiel	2
1.2	Identifiant unique du référentiel	2
1.3	Point de diffusion du référentiel.....	2
1.4	Description du référentiel	2
1.5	Autres référentiels dont dépend le référentiel	3
1.6	Liens utiles.....	3
2	Administration du référentiel	3
2.1	Contact.....	3
2.2	Administrateur(s) du référentiel	3
2.3	Fréquence de mise à jour et Modalités	4
2.4	Ecoute utilisateur	4
3	Cycle de vie du référentiel	4
3.1	Création du référentiel.....	4
3.2	Mise à jour du référentiel	4
3.2.1	Liste des attributs suivis dans le référentiel.....	5
3.2.2	Règles régissant un ajout dans le référentiel	5
3.2.3	Règles régissant la mise à jour	6
3.2.4	Règle régissant la suppression logique	6
3.2.5	Correspondance du référentiel avec d'autres référentiels	7

Ce document présente l'ensemble des informations décrivant le référentiel et détaillant la gestion de ce référentiel.

1 IDENTIFICATION DU REFERENTIEL

1.1 TITRE DU REFERENTIEL

Référentiel des Aires d'Alimentation de Captages

1.2 IDENTIFIANT UNIQUE DU REFERENTIEL

AAC : Aires d'Alimentation de Captages

1.3 POINT DE DIFFUSION DU REFERENTIEL

Site du Sandre : <http://www.sandre.eaufrance.fr>

Atlas Catalogue : <http://www.sandre.eaufrance.fr/atlas>

1.4 DESCRIPTION DU REFERENTIEL

L'aire d'alimentation du captage (AAC) est définie sur des bases hydrologiques ou hydrogéologiques. Elle correspond aux surfaces sur lesquelles l'eau qui s'infiltré ou ruisselle participe à l'alimentation de la ressource en eau dans laquelle se fait le prélèvement.

Ainsi, l'AAC correspond :



- pour un point de prélèvement (PTP) destiné à l'eau potable en eau superficielle : au sous bassin versant situé en amont de la ou des prises d'eau éventuellement complété par la surface concernée par l'apport d'eau souterraine externe à ce bassin versant (ex: nappe de socle ou nappe d'accompagnement des cours d'eau),
- pour un PTP destiné à l'eau potable en eau souterraine : au bassin d'alimentation du ou des points d'eau (lieu des points de la surface du sol qui contribuent à l'alimentation du captage).

L'AAC peut concerner plusieurs points de prélèvement, mais elle est liée à une seule Circonscription administrative de bassin. La Circonscription de bassin sera celle de la commune du PTP référent, associé à l'AAC.

NB : Les notions d'« aire d'alimentation » et de « bassin d'alimentation » de captages (AAC, BAC) sont ici considérées comme synonymes.

1.5 AUTRES REFERENTIELS DONT DEPEND LE REFERENTIEL

Le référentiel AAC est dépendant du référentiel Point de Prélèvement [PTP] et du référentiel Zonages de gestion de la qualité des ressources [ZGR]

1.6 LIENS UTILES

- [Lien vers la fiche AAC France entière](#)
- [Lien vers la fiche AAC Métropole](#)
- [Lien vers la fiche AAC Mayotte](#)
- [Lien vers la fiche AAC Guadeloupe](#)
- [Lien vers les rapports de contrôle](#)
- [Le dictionnaire « Protection Captages »](#)
- [Le scénario d'échange des données AAC](#)
- [La trame format shapefiles d'intégration des données AAC](#)

2 ADMINISTRATION DU REFERENTIEL

2.1 CONTACT

Le contact général est le [SANDRE](#)
 Pour des demandes spécifiques (création, mise à jour...) : stsandre-refgeo@oieau.fr

2.2 ADMINISTRATEUR(S) DU REFERENTIEL

Les administrateurs thématiques: les DDT/DREAL... mettent chacune à jour le référentiel des aires d'alimentation de captage sur leur territoire respectif

L'administrateur national est le Secrétariat Technique du SANDRE qui s'assure de la gestion nationale du référentiel. Le ST SANDRE s'assure la prise en compte des demandes de mise à jour du référentiel, vérifie les contrôles et diffuse le référentiel. Il constitue le référentiel national à partir de la donnée saisie par les producteurs sur le [formulaire](#) du site Sandre.

Une réunion annuelle ou biannuelle est organisée entre les administrateurs par le ST SANDRE pour assurer la bonne application des règles du standard et de les faire évoluer si besoin.

2.3 FREQUENCE DE MISE A JOUR ET MODALITES

Le jeu de données est mis à jour, selon les envois des producteurs au ST SANDRE. Une diffusion actualisée se fera une fois par mois.

Une demande de mise à jour peut s'effectuer soit via le [formulaire](#) du site Sandre, soit par une demande en masse à l'adresse suivante : stsandre-refgeo@oieau.fr

Pour ce dernier cas, le producteur de données doit envoyer ses données au format shapefile (zip), en suivant les modalités d'échange de la trame d'intégration des aires d'alimentation de captage version 1.

Le délai de prise en compte de la demande de mise à jour doit être inférieur à 10 jours ouvrés pour une première réponse. Suivant la complexité de la demande, la réponse peut nécessiter plus de temps afin de contacter des experts.

Une demande de **modification de structure** du jeu de données devra être traitée avec le Groupe de Pilotage du Sandre, les administrateurs et les participants du groupe de création du référentiel.

2.4 ECOUTE UTILISATEUR

Une écoute utilisateur doit permettre de récupérer toutes les demandes de mises à jour et les remarques des utilisateurs. Une demande peut s'effectuer via le [formulaire](#) de contact Sandre.

3 CYCLE DE VIE DU REFERENTIEL

3.1 CREATION DU REFERENTIEL

Le jeu de données AAC provient des AAC validées par un référent sur l'ancien site aires-captages.fr. La fermeture de ce dernier début 2025, a abouti à une migration de l'intégration des AAC validées au Sandre.

3.2 MISE A JOUR DU REFERENTIEL

La mise à jour du référentiel comprend : l'ajout d'une nouvelle valeur, la mise à jour d'information, la suppression logique d'une valeur. En effet, une valeur de référentiel n'est jamais supprimée physiquement du jeu de données : la valeur reste et son statut passe de « validé » à « gelé ». La raison d'un gel est le plus souvent due à une erreur.

Les attributs d'un jeu de données de référence sont de plusieurs types :

- Attributs suivis : *attributs dont on va tracer les évolutions, ce sont les attributs qui permettent d'identifier l'objet dans le référentiel.*

- Attributs de gestion : *ces attributs permettent de tracer les évolutions des attributs suivis. Exemple : date de mise à jour, commentaire...*

- **Attribut informatif du référentiel** Ce sont les attributs qui font partie du jeu de données de référence mais leur évolution n'est pas suivie.

3.2.1 LISTE DES ATTRIBUTS SUIVIS DANS LE REFERENTIEL

Les attributs suivis sont des attributs qui définissent, identifient, une donnée du référentiel, ils sont structurants et font l'objet de vérification de l'administrateur national. Exemple : code de l'objet, libellé, définition

Liste des attributs suivis :

- Code de l'AAC
- Nom administratif de l'AAC
- Numéro et nom de la circonscription administrative de bassin
- Code du ou des points de prélèvement
- Géométrie de l'AAC

Liste des attributs de gestion:

- Date de création de l'AAC
- Date de mise à jour de l'AAC
- Niveau de qualité de la donnée de l'AAC
- Type de modification de l'AAC
- Statut de l'AAC
- Administrateur de la donnée de l'AAC
- Commanditaire du périmètre de l'AAC

Liste des attributs informatifs du référentiel:

- Nom d'usage de l'AAC
- Nom autre de l'AAC
- Arrêté de délimitation de l'AAC
- Département(s) de l'arrêté de délimitation de l'AAC
- Date de signature de l'arrêté de délimitation de l'AAC
- Commentaire sur l'AAC
- Codes alternatifs de l'AAC
- Origine des codes alternatifs de l'AAC

3.2.2 REGLES REGISSANT UN AJOUT DANS LE REFERENTIEL

Ce chapitre liste les règles à respecter pour ajouter une valeur dans le jeu de données de référence

- [R0]** Pour qu'une valeur soit ajoutée dans le référentiel, il faut que tous les attributs obligatoires (Code de l'AAC, Nom administratif de l'AAC*, Date de création de l'AAC, Date de mise à jour de l'AAC, Statut de l'AAC, Administrateur de la donnée de l'AAC, Commanditaire du périmètre de l'AAC, Numéro et nom de la circonscription administrative de bassin, Présence d'un arrêté de délimitation, Code d'au moins un point de prélèvement associé, Géométrie de l'AAC, Type de modification) soient renseignés (Encodage : UTF8).
- [R1]** Pour qu'une AAC soit ajoutée dans le référentiel, il faut qu'elle passe les contrôles attributaires et géométriques du Sandre.
- [R2]** Une AAC est une couche géographique au standard OGC projetée en WGS84 (EPSG : 4326). Elle est constituée d'un multi-polygone ou d'un polygone délimitant ses contours. Les polygones à trous sont autorisés.
- [R3]** *Règles de nommage du libellé de l'AAC conseillées: Casse : MAJUSCULE/Préfixe : "AAC"/Pas de caractères spéciaux. Nom simple

limités à 2 ou 3 termes/espace entre chaque mot remplacé par le tiret du 8 « _ ». ex : AAC_LA_MOUVIERE

- [R4]** Il peut y avoir des AAC qui se superposent : Si c'est une superposition complète : FUSION / SUPPRESSION. Si c'est une AAC liée à de l'eau souterraine et une AAC lié à de l'eau superficielle : PAS DE FUSION

3.2.3 REGLES REGISSANT LA MISE A JOUR

- [R5]** Pour mettre à jour une AAC, il faut renseigner la généalogie (premier bloc du formulaire d'intégration). Les valeurs possibles sont définies dans la nomenclature n°590.
- [R6]** Pour une modification mineure (faute d'orthographe, de grammaire sans modification du sens), l'administrateur peut faire une demande directement dans le formulaire.
- [R7]** Pour une mise à jour majeure, l'administrateur du périmètre d'une AAC peut faire une demande via le formulaire, après la validation de ce périmètre dans une instance type : comité de suivi des démarches de protection des captages.
- [R8]** La diffusion du jeu de données AAC à jour, se fera une fois par mois, afin de prendre en compte toutes les demandes faites au fil de l'eau le plus fréquemment possible.

3.2.4 REGLE REGISSANT LA SUPPRESSION LOGIQUE

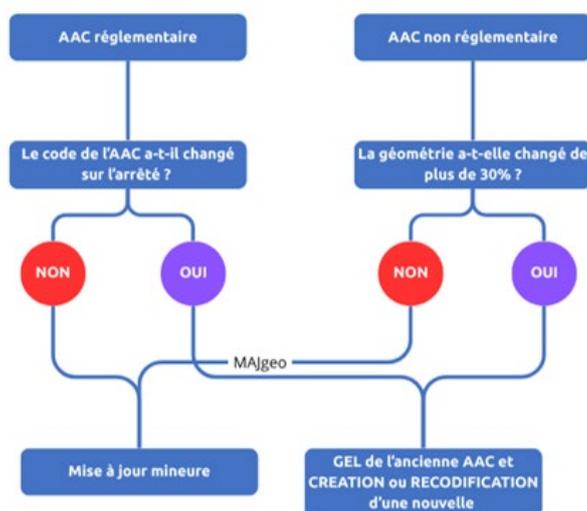
Ce paragraphe permet d'explicitier ce qui n'entraîne pas le gel. Par exemple, dans le référentiel des ports, est-ce qu'un port qui n'est plus en activité doit être gelé ? un port détruit physiquement ? un port qui a vu son étendue doublée doit-il être mis à jour ? ou gelé et recréé ?

Le recours au gel doit être bien réfléchi car lorsqu'un objet est gelé pour être recodifié, toutes les chroniques ou séries de données liées à cet objet seront cassées.

Il est conseillé d'explicitier ce qui ne provoque pas de gel dans les règles et ce qui le provoque.

- [R9]** En cas d'erreur importante sur une valeur, la mise à jour majeure peut entraîner le gel de la valeur et la recodification de l'objet. Ce cas doit rester rare. Une modification majeure peut demander l'intervention des participants du groupe (GT AAC).

Bonnes pratiques pour le gel des AAC



3.2.5 CORRESPONDANCE DU REFERENTIEL AVEC D'AUTRES REFERENTIELS

- [R0]** Les attributs relatifs aux codes alternatifs (code alternatif, origine du code alternatif) ont été conservés pour des raisons d'historique, il s'agit pour la plupart des cas, des anciens codes utilisés par les Agences de l'Eau.
- [R1]** Le lien avec le jeu de données PTP se fait via une table de diffusion (CSV).